

par l'observation et l'étude, la connaissance des principes supérieurs qui régissent la société civile en elle-même et dans ses rapports avec l'Eglise et la famille, une disposition bienveillante à rechercher en toutes choses, sans bassesse comme sans respect humain, l'avis de spécialistes désintéressés, par-dessus tout cet âpre sentiment du devoir qui établit l'accord entre les convictions et le vote, voilà ce qu'on exige en Morale des représentants de la nation : est-ce un régime d'exception qu'on leur impose ? On leur demande, ayant accepté l'honneur et les responsabilités d'une fonction délicate, on leur demande, comme aux plus simples ouvriers, aux derniers entrepreneurs, de connaître et d'exécuter leur plein mandat : n'est-ce point pour cela qu'ils sont payés ?

Fr. M. A. LAMARCHE, O. P.

(*La Vie Nouvelle*)



QU'EST-CE QUE LA CERTITUDE MORALE ?

CRITIQUE DES OPINIONS

(suite) ¹

Ceux qui voient dans la certitude morale une véritable certitude ne s'entendent pas pour cela sur la manière de la définir. Cela vient de ce qu'ils ne sont pas d'accord sur la manière dont elle se rattache au genre certitude, ou en d'autres termes sur la division générale de la certitude. Les uns en font une espèce de certitude obscure. Par la certitude obscure, qu'ils distinguent de la certitude d'évidence, ils entendent celle qui n'est pas produite par l'évidence de la chose dont on est certain, comme, par exemple, la certitude d'un fait qu'on ne connaît que par le té-

¹ Voir la livraison de février.